

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 03/12/2020

Séance du 10 décembre 2020
L'an deux mille vingt
Et le dix décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, ECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Louise

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : BERNAT Laurent, LAFFOND Bernard, ROUSSET Jean-François

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

Objet de la délibération n°68-2020

Dénomination des voies et places de Verrières

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

Mr le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé par délibération du 24 janvier 2020 de donner une dénomination aux voies et places des villages de Briols et Verrières.

Monsieur le Maire présente la proposition des conseillers municipaux de Verrières de modification de la dénomination des voies à Verrières à savoir :

- modification du tracé de la « Rue Principale »
- suppression de la « Rue de Berthe »

Vu les plans modificatifs,

Après examen, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les modifications à apporter à la dénomination des places et rues de Verrières
- **DECIDE** que les voies et places de Verrières recevront les dénominations ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé

- Les crédits nécessaires seront ouvert au budget de la commune pour la couverture des frais de fourniture et de pose des plaques indicatives.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire
Patrick RIVEMALE

